



Résister!

#38 - octobre 2015

au capitalisme, au fascisme, aux discriminations... et à la résignation

AIRFRANGE



Le DRH se rebiffe

Participation

La participation
est librement
fixée par le
lecteur. Le prix
de revient de ce
numéro est de
0,50 €

NAZIS

PAGE 6

RACISTES

PAGE 7

FASCISTES

PAGE 10

Vive les chemises

Dernier arrivé dans la pièce, le directeur s'assied à sa place réservée, au bout de la table ovale autour de laquelle se sont déjà installés une dizaine de cadres, ingénieurs ou chefs de départements. Doué d'une intelligence remarquable et d'une mémoire infaillible, il ouvre le débat par un brillant exposé sur la situation de l'entreprise, analyse le tableau de bord affiché sur un grand écran, décerne les bons et mauvais points à chacun de ses « collaborateurs » sans en attendre ni la moindre explication ni la plus petite justification. Enfin, il fixe les objectifs généraux puis individuels pour le mois à venir.

Un CODIR (comprenez un comité de direction), un CODIR ordinaire se disaient ses cadres supérieurs silencieux et révérencieux en attendant les deux mots de conclusion habituels : « *Des questions ?* »

Ce jour-là, ces deux mots tardaient à venir. Un silence religieux s'installa quelques secondes. Puis le directeur reprit la parole : « *Dans le contexte concurrentiel difficile que nous traversons, la direction générale nous demande un effort supplémentaire pour assurer les dividendes dus à nos actionnaires, pour assurer notre politique d'investissements nécessaires à la modernisation et au développement de notre activité et ainsi assurer la pérennité de notre multinationale. Dans la guerre économique que nous vivons, j'attends de chacune et chacun d'entre vous un engagement total et une fidélité absolue au combat que nous allons mener et aux sacrifices que nous allons faire. Pour commencer, j'ai décidé de confier à l'une ou l'un d'entre vous, en plus de sa charge de travail, la difficile mission de réaliser un plan de licenciements de 60 salariés. Elle ou il se chargera de dresser la liste, de mener les entretiens individuels, de négocier l'accompagnement financier des licenciements au mieux des intérêts de l'entreprise et enfin de faire passer le dossier au comité d'établissement. Laquelle ou lequel d'entre vous est volontaire ?* » Pendant que les uns sucent le bout de leur stylo en regardant les mouches voler, les autres griffonnent sur leur calepin en évitant soigneusement le regard interrogatif du boss ! Aucune main ne se lève. Le directeur reprend la parole :

« *10 000 francs par tête de pipe !* » Les stylos s'échappent de la bouche. Les mains cessent de glisser nerveusement sur les calepins. Les regards se croisent... presque simultanément trois mains se lèvent. 600 000 francs ça ne se refuse pas !

Ces faits réels se sont passés il y a quelques années dans une grande multinationale qui a depuis délocalisé cette usine en Chine.

Qui sait ce qui s'est passé au CODIR d'Air France avant la tenue du récent et médiatique comité d'entreprise ? À quelques nuances près et une

conversion de francs en euros, probablement la même chose ou peu s'en faut ! Qu'importe que ce plan consiste en suppressions d'emplois, en départs volontaires ou en licenciements secs, qu'importe que ce plan soit présenté comme une sanction à la suite d'une obstination des uns ou des autres, qu'importe que ce plan s'inscrive dans le moins-disant social ou non, qu'importe que ce plan soit la conséquence de mauvais choix stratégiques... ce plan de licenciement est illégal au

regard de notre passé, de notre avenir, de l'image historique que notre pays véhicule à travers le monde.

Dès la Révolution française, les sans-culottes n'auront de cesse d'affirmer le droit au travail. De la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1793 : « *La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler* » (art. 21), jusqu'à notre constitution actuelle en passant par la déclaration des Nations unies de 1948 : « *Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage* » (art. 23), le droit au travail et à la subsistance est un des droits fondamentaux de l'Homme.

Amnésiques ou usurpateurs, certains politicards qui s'identifient de gauche ou républicains, piétinent la République, insultent le peuple souverain qui les a



déchirées***

élus pour le représenter et non s'y substituer, brandissent le glaive corrompu du pouvoir et de la finance contre des « voyous » sans-culottes résistant à l'injustice sociale ! Honte à toi, François, Manu et tous les autres pourfendeurs de la classe qui vous nourrit, soudoyés que vous êtes par la dictature financière qui vous « marionnettise » à sa guise !

A contrario des dirigeants du Medef qui n'ont pas ou prou exprimé la moindre solidarité envers leur « DRH martyr » ou exigé des « sanctions exemplaires », certains dirigeants syndicaux s'empressaient au mieux de tempérer les commentaires acides contre les grévistes, quand d'autres prenaient leur distance avec le mouvement en se contentant d'apporter une compréhension condamnable, pendant que les derniers n'hésitaient pas à s'offusquer d'une violence d'un autre âge et soutenaient la direction. Que n'ont-ils eu des mots aussi durs contre les licencieurs, contre la répression antisyndicale, contre les responsables de suicides ou de violences faites aux hommes et aux femmes qui ont « la chance » d'avoir un boulot !

Comme le corps d'un enfant échoué sur une plage, l'image d'une chemise déchirée, qui a fait aussi le tour du monde, n'impressionnera que le temps qu'une autre image ne la remplace. La chemise déchirée deviendra-t-elle l'oriflamme à placer au sommet de la reconquête sociale et salariale ? Pas sûr. A-t-elle au moins rabaisé la faconde arrogante de Warren Buffet, ce milliardaire américain parmi les hommes les plus riches de la planète et qui affichait sa satisfaction en affirmant que « *oui, il y a bien une lutte des classes, nous sommes en passe de la gagner* » ? Espérons que la lutte se poursuive, s'amplifie et se termine autrement. Si la classe dominatrice à laquelle appartient Warren Buffet vient définitivement à gagner, il est un danger qui se rapproche de plus en plus du peuple au fur et à mesure que son droit à vivre dignement et décemment s'éloigne, ce sont des images de chemises brunes qui feront le tour du monde... comme il en circule déjà !

Si la justice sociale, les droits de l'Homme et l'échec

du Front national sont à ce prix, ne conviendrait-il pas que les sans-culottes d'aujourd'hui déchirent demain les chemises de tous les patrons ?

Vive les chemises déchirées !

Léon de Ryel

R

Ce droit au travail a été repris dans le préambule de la Constitution de 1946, qui affirme : « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi », et par notre Constitution actuelle.

Le droit au travail est l'un des droits de l'Homme proclamé à l'article 23 de la Déclaration des Nations unies de 1948 : « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. »

Droit international et Constitution française

Le droit au travail a ensuite été proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 : « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. » (article 23).

Il est aussi inclus dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 (art. 6), Charte sociale européenne de 1961 (art. 1), de même que dans la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples de 1981 (art. 15).

De même, la Constitution de 1946 affirme : « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi », droit qui est repris dans la Constitution de 1958 qui fonde les bases de la Ve République.

De même, l'article 21 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1793 affirme : « Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. »

Le droit au travail est aussi affirmé dans la Constitution de l'an I, élaborée par la Convention montagnarde.

RésisteR! #39

redaction@crr54.lautre.net

Comité de rédaction : 23/11/2015. Date limite d'envoi des articles : 22/11/2015

Points de dépôts :

* Croc'us : 137, rue Mac Mahon - Nancy

* Laissez-nous cuire : 78, rue Charles Keller - Nancy

* Vêt Ethic : 33 rue St Michel - Nancy

* CCAN : 69, rue de Mon desert - Nancy

* Tabac Merlin – 58, rue Isabey à Nancy

IMAGINEZ UN MONDE...

Imaginez un monde où vous ne pourrez pas vous faire soigner convenablement si vos revenus sont trop faibles...
Imaginez un monde où vous ne pourrez envoyer vos enfants dans une école digne de ce nom et à l'université que si vous avez les moyens de payer...

Imaginez un monde où on vous demandera quasiment votre « bulletin de paye » avant de vous admettre à l'hôpital après un accident...

Ce monde inhumain de l'argent roi...

Ce monde inhumain de concurrence...

Ce monde inhumain du tous contre tous...

Nous en voyons déjà les prémisses depuis plusieurs années. CETA et TAFTA vont terminer le travail, le rendre irréversible et le graver dans le marbre !

CETA ? TAFTA ? PTCI ? TTIP ? GMT ? Vous n'en avez jamais entendu parler ?

C'est normal... CHUUUUUUT... La plus grande discréption entoure ces futurs traités entre l'UE et le Canada (CETA) d'une part et l'UE et les USA (TAFTA, PTCI, TTIP ou GMT), d'autre part...

Mais qu'est ce que c'est ?...

Des traités de libre-échange qui aboutiront,

- à court terme

* à des destructions d'emplois principalement dans l'agriculture

* à la destruction des normes protégeant notre alimentation

* à la destruction des normes sociales

* à la destruction des normes sanitaires

* à la destruction des normes protégeant l'environnement

Il semble même se confirmer aujourd'hui qu'une mystérieuse « structure de coopération réglementaire » aura, entre autres, pour mission, d'élaborer de nouvelles normes et règlements qui ne seront pas soumis à la ratification des états !

- à moyen terme : à la privatisation des tous les services publics :

* privatisation des hôpitaux

* privatisation de l'école

* privatisation des universités

* privatisation de la Sécurité sociale

* privatisation des systèmes de retraite

C'est le but à peine caché des détenteurs de capitaux : tous ces services publics manipulent des masses d'argent énormes qui ne rapportent rien, c'est insupportable : il faut privatiser tout cela pour faire des profits !...

« *I have a dream !* » Martin Luther King faisait un rêve... CETA et TAFTA nous font faire des cauchemars, en effet ! Imaginez un monde où une entreprise multinationale pourra traduire un état en justice devant un cabinet privé pompeusement nommé « tribunal arbitral » et le faire condamner à payer une amende pharaonique voire à l'obliger à abroger une loi démocratiquement votée... Parce que cette loi limite son profit...

Je vous vois sourire... Vous pensez, ces gens là exagèrent... c'est impossible...

Détrompez-vous ! Depuis 20 ans, l'ALENA (Accord de

libre échange nord-américain, semblable à CETA et à TAFTA) lie les USA au Canada et au Mexique. Le Canada et le Mexique ont été traduits devant ces cabinets privés 30 fois et ont perdu 30 fois, ainsi :

- le Canada a dû payer 13 millions de dollars à l'entreprise US Ethyl suite à l'interdiction par le Parlement canadien d'un additif à l'essence pour des raisons de protection de l'environnement.

- le Mexique a dû payer 16,7 millions de dollars à la société américaine Metalclad (déchets), pur avoir interdit l'accès à un site d'enfouissement dans l'État de San Luis Potosi à cause de la pollution de l'eau.

- le Canada a été condamné à payer 8,2 millions de dollars à la société américaine SD Myers pour avoir interdit l'exportation de déchets contenant des BPC (cancérogènes et perturbateurs endocriniens).

- la firme américaine Lone Pie réclame 250 millions de dollars au Canada parce que le Québec a interdit l'exploitation du gaz de schiste...

- la Californie a interdit un additif à base de méthanol à l'essence (cancérogène), la société canadienne Methanex (producteur de Méthanol), réclame 970 millions de dollars US.

- Mais dans ce domaine, la plus belle histoire est celle du Pont Ambassador reliant Detroit (USA) à Windsor (Canada). Ce pont appartient à la Detroit International Bridge Co. Il est totalement saturé. Le Canada a donc décidé d'en construire un nouveau. Dans le cadre de l'ALENA, la société américaine réclame 2,5 milliards de dollars de compensa-



tion au Canada. Le jugement n'est pas encore rendu...

Vous pensez « cela concerne les grands, je suis à l'abri dans ma petite ville de Nancy »... ou dans mon petit village au fin fond de la campagne lorraine...

Détrompez-vous ! CETA et TAFTA s'imposeront à tous les niveaux d'autorité : national, régional, départemental, communal et communauté de communes...

- terminé la préférence à la production locale,

- terminé le choix des circuits courts,

- terminé le choix du bio pour les cantines scolaires,

- terminé le refus des OGM...

La loi du marché s'imposera jusqu'à la plus petite commune... Personne n'échappera à CETA et à TAFTA.

Traître mot : « réformiste »

Vous pensez aussi : « *On n'y peut rien, c'est trop loin de moi, ces pouvoirs financiers sont trop forts... c'est trop tard ! On ne peut rien faire !* »

Alors le désespoir est-il la seule issue ? Eh bien non : c'est la 4^e fois que les pouvoirs financiers internationaux tendent de faire exploser le peu de démocratie qui nous reste, démocratie qui limite (encore un peu) leurs pouvoirs et leur profits.

Les trois premières tentatives ont été des échecs cuisants, ainsi...

- On peut faire la même chose qu'en 1998 avec L'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement)...
- On peut faire la même chose qu'en 2006 avec l'AGCS (Accord général sur le commerce des services)
- On peut faire la même chose qu'en 2010 avec l'ACTA (Anti-Counterfeiting Trade Agreement) sur la propriété intellectuelle...

Tous ces accords de libre-échange sont comme les vampires qui meurent à la lumière. En parler, les faire connaître, c'est les détruire... Alors, parlez-en autour de vous, demandez à votre commune de se déclarer « Zone Hors CETA et hors TAFTA ». Les 15, 16 et 17 octobre, venez à Bruxelles soutenir « l'initiative citoyenne européenne » qui vient de recueillir 3 264 000 signatures.

Oui, vous avez bien lu : 3 264 000 signatures.

Mais qu'est-ce qu'une « initiative citoyenne européenne » ? Depuis 2012, les citoyens européens ont la possibilité d'intervenir dans la politique de l'Union à travers des pétitions appelées « initiatives citoyennes européennes » (ICE). Elles doivent remplir deux conditions pour être recevables :

- réunir au moins 1 million de signatures en un an ;
- qu'au moins le quart des pays européens (7) atteignent un quota de signatures fixé en fonction de leur population.

A ce jour, seules 3 ICE ont dépassé le million de signatures (1 898 000 pour la plus performante...)

Malgré les arguties juridiques de la Commission européenne, l'ICE demandant l'arrêt des négociations de TAFTA et la non-ratification de CETA s'est poursuivie pendant un an et vient de se terminer en faisant exploser tous les compteurs :

3 264 000 signatures !

25 pays ont atteint et dépassé leur quota !

VRAIMENT DU JAMAIS VU EN EUROPE !

MAIS... CHUUUUUT... PERSONNE N'EN PARLE, AUCUN JOURNAL, AUCUNE TÉLÉ !

La Commission européenne va-t-elle encore longtemps ignorer ce que les peuples veulent et ne veulent pas ?

La Commission européenne va-t-elle encore longtemps faire passer les intérêts des multinationales avant l'intérêt général ?...

Cela dépend aussi beaucoup de nous !

Boudzan

R

Le général avait raison : « La vieillesse est un naufrage. »

Pour les mots aussi : prenez « réformiste ». Autrefois, on pouvait le définir comme l'a fait Jacques Julliard qui sait de quoi il parle. « *Comme le révolutionnaire, le réformiste [était] un homme qui ne se satisfait pas de l'état de choses existant [...] un volontariste, un interventionniste qui, en principe, ne diffère du premier que par le choix des méthodes.* » Réformiste fréquentait alors davantage les ateliers et les manifs que les antichambres des patrons, il se disait tantôt « modéré », tantôt « possibiliste ». Toujours prêt à donner du temps au temps, il savait à peu près où il allait à son train de sénateur.

Bien sûr, il se faisait vitupérer d'importance par révolutionnaire plus pressé et moins sensible aux honneurs et aux postes ministériels. Le mot pouvait même être une insulte qu'on s'envoyait à la figure, mais exclusivement entre progressistes. C'était il y a un siècle. Une éternité...



Puis les bourgeois, qui sont par nature des voleurs, nous l'ont pris.

Il faut dire que réformiste est construit sur un drôle de mot : « réforme ». Étrange, avec un trou au milieu, « réforme » est strict comme un habit de pasteur. Il évoque le geste de la main que l'on fait pour enlever un faux pli. Réforme est protestant, c'est un mot d'ordre, c'est un mot de l'ordre, c'est un mot des ordres.

« Réforme » sentant l'encens à plein nez, les bourgeois ont flairé le bon coup. Après l'avoir volé, ils en ont fait cadeau à leurs domestiques. Joli cadeau qui, monté en broche sur le revers d'un permanent syndical, lui donne un surcroît de dignité.

Il n'est plus aujourd'hui que l'ombre de lui-même. La CFDT qui l'a reçu, avec d'autres, en cadeau, commence même à l'abandonner, lui préférant, « responsable » « pragmatique », ou « 2.0 » plus jeunes, plus technos, plus « génération Y ». Les socialistes lui préfèrent « moderne » ou « en mouvement », depuis qu'ils ont abandonné la réforme pour le changement, puis le changement pour Macron. Même à la gauche de la gauche, où le discours pourrait être qualifié de réformiste, on a désormais honte du pauvre vieux mot et on préfère parler de « révolution par les urnes ».

C'est peut-être mieux ainsi, « réformiste », c'est le passé d'une illusion : celle qui consiste à croire qu'on peut réformer le capitalisme.

R

LA CITÉ JUDICIAIRE EN PRISON

À Nancy, le quartier proche de la cité judiciaire, du parc Sainte-Marie et de la piscine Nancy-Thermal est plutôt agréable à vivre.

L'espace vert entourant la cité judiciaire avec ses talus, ses creux et ses bosses était un lieu de promenade agréable pour les propriétaires de chien, un terrain de jeu sympathique pour les enfants et adolescents, pour faire du VTT, du skate, de la trottinette, et de la luge en hiver quand il y avait de la neige.

De « bons citoyens » se sont-ils plaints de nuisances sonores (enfants, adolescents) ou olfactives (crottes de chien) ?

Nul ne sait qui a pris la décision d'entourer cet espace vert d'une haute clôture grillagée depuis le 7 octobre 2015, mais nos enfants ne pourront plus aller y jouer, et nos chiens ne pourront plus y déféquer. Seuls les chats pourront peut-être passer.

Est-ce la mairie de Nancy ou l'État, probablement propriétaire de la cité judiciaire et du terrain qui l'entoure qui ont pris cette décision ?

Cet espace vert est longé par la rue Lucile-Malaisé, qui fut tuée par les nazis le 1^{er} septembre 1944.

Tous les ans, a lieu une cérémonie commémorative ou quelques anciens viennent déposer des fleurs en son souvenir.

Que penserait-elle de cette clôture si elle luttait pour la liberté ?

Je suggère aux esprits brillants qui ont eu l'idée d'édifier cette clôture d'y rajouter des miradors et quelques gardiens armés jusqu'aux dents pour rappeler les camps de concentration nazis.

À quoi sert celle clôture ? Est-ce pour empêcher les migrants de pénétrer dans l'enceinte de la cité judiciaire ?

In Furore

R



COMBRES POUR RÉSISTER...

À Combres comme ailleurs, éliminons les fachos de la surface de la Terre !

Le groupuscule néonazi des Hammerskins s'est implanté récemment dans un village de Meuse en y ouvrant un local. La perspective de voir se rassembler régulièrement des centaines de nazis pour des concerts et autres soirées festives étant peu du goût des habitants, plusieurs initiatives ont été prises, parmi lesquelles une pétition en ligne réclamant la fermeture du local qui a recueilli plus de 50 000 signatures. Mais il en faudra plus pour chasser les Hammerskins. Au-delà des divergences sur les meilleures méthodes pour les faire partir (pour le dire vite : des démarches en préfecture à l'action directe), un collectif régional s'est constitué avec pour première étape l'organisation d'une demi-journée d'action à Verdun, le 14 novembre prochain. *RésisteR !* soutient cette initiative, et nous reproduisons ici l'appel avec les premiers signataires.

Appel

Toutes et tous uni.e.s contre les extrêmes droites, le racisme et les discriminations !

La « Taverne de Thor » s'est installée au printemps 2015 à Combres-sous-les-Côtes (55). Il s'agit d'un local destiné à accueillir les activités, conférences et concerts des Hammerskins, un groupe néonazi international, raciste et violent. Ce groupe s'est par exemple illustré en 2013 par l'agression à l'arme blanche d'un homme d'origine sénégalaise en plein centre-ville de Metz, sous le seul prétexte qu'il était noir.

Les Hammerskins sont des suprémacistes blancs, c'est-à-dire qu'ils revendiquent ouvertement la supériorité de la « race blanche ». À l'origine affiliés au Ku Klux Klan et à l'American Nazi Party (ANP), ils se définissent comme

« aryens ». Ils participent systématiquement aux rassemblements anti-étrangers et aux manifestations racistes, et ils agressent les manifestations comme la Gay Pride ou les manifestations égalitaires.

Le précédent local des Hammerskins en Lorraine, installé dans le Toulois, avait clos ses portes à l'occasion de la Saint Patrick, le 16 mars 2013, à la suite de pressions administratives. Quelques mois auparavant, 2 000 militants de la « race blanche » venus de toute l'Europe avaient en effet participé à un concert RAC (Rock Against Communism) organisé initialement par une des sections allemandes du mouvement. Ces activités prétendument festives ne sont qu'un paravent pour leurs réunions où circule une idéologie dont les discriminations racistes et sexistes sont les fondements réels et assumés. Nous ne saurions le tolérer.

Pour l'instant, aucune entrave administrative n'a été opposée à l'installation des Hammerskins à Combres-sous-les-Côtes. La mobilisation doit grandir pour les faire partir. Nous refusons de laisser perdurer et se développer les activités d'un mouvement prônant le génocide.

Hammerskins et néo-nazis, dehors !

Samedi 14 novembre à Verdun



Soutenu par : AL 57, Association Nationale Transgenre, BAF Nancy, CNT Interco 54, FSU 54, NPA, PCF Nancy, RésisteR!, Solidaires 54, SUD Éducation Lorraine, UL CGT Nancy.
Contact : collectifcontrethor@riseup.net

Nadine Morano

C'est à se demander si Morano est complice de son destin.

C'est quoi son problème ? Faire une profession de foi raciste à la télé comme elle l'a fait le 26 septembre sur France 2 en parlant de « *la France, pays de race blanche* », c'est... comment dire ?

On hésite.

Sincère ? Si c'était le cas, en politicienne cynique et avisée, blanchie si l'on ose dire, sous le harnais, elle aurait fait attention : ça pourrait être contre productif. Ou alors... c'est que comme le dit Bedos et comme ne le condamne pas le tribunal de Nancy, elle l'est. À manger du foin...

Une autre hypothèse est qu'elle est en service commandé quand elle va éructer ses considérations sur les races à la télévision publique.

La vraie question est alors de savoir au service de qui elle était ce fameux soir. Parce qu'enfin, le crime profite à beaucoup de monde.

À elle-même, pour commencer, devenue le point de mire des critiques... et des caméras.

À l'animateur-producteur qui l'a invitée ensuite : quel buzz ! De l'audience garantie pour les prochaines émissions : Ruquier va pouvoir augmenter ses tarifs et se goinfrer encore plus d'argent public.

Morano a aussi beaucoup aidé ce soir-là la gauche au pouvoir. Il fallait voir quatre jours plus tard Valls, à l'Assemblée nationale, jouer sur du velours et nous faire son couplet sur la République. Il a saisi une belle occasion de faire oublier ses propres commentaires, volés par une caméra de télé indiscrète lorsque visitant le marché d'Évry en 2009, il ne le trouvait pas assez blanc à son goût.

Et que dire du PS ? La Morano lui a ouvert un boulevard pour y manifester (une fois n'est pas coutume) ses bons sentiments antiracistes. Bons sentiments avec lesquels il essaie de détourner l'attention de ses politiques xénophobes, de ses centres de rétention et de sa comptabilité de petit épicer poujadiste à propos du non-accueil des migrants. Et puis, pendant qu'on parle de Morano, on ne parle pas de la courbe du chômage qui ne s'inverse pas plus que celle des profits.

Nadine ? Le PS lui dit merci ! Le Front national aussi. Il suffisait d'entendre dans les jours suivant l'affaire, Philipot et tous les matons de la maison de commerce « Le Pen et Compagnie » donner des leçons sur le thème : « *Morano n'a rien compris, elle est racialiste, nous, on est nationaliste...* » Ah oui ? Subtil distinguo (*)...

Et même, Sarkozy, Fillon, Copé et tous les caciques de l'ex-UMP peuvent être reconnaissants. Ça va finalement bien leur servir d'avoir un tel point d'appui : un repoussoir à désigner dès qu'on leur reprochera leurs propres turpitudes xénophobes.

Bref, Morano arrange tout monde dans le barnum médiatique-politique. Elle assure le spectacle avec sa « pensée », croisement entre celles du général Bigeard et de Michel Leeb.

Avec sa pensée et surtout avec ses passages à l'acte totalement désarçonnants. C'est vrai, quoi, comment ne pas réprimer un rire honteux devant ses justifications : « *Ma meilleure amie est Noire et elle ne supporte plus qu'on me dise raciste* » ou bien « *Je reçois des messages de soutien y compris de gens de couleur* ». Le pire étant sûrement dans les « excuses » qu'elle présenta au JT de TF1 (**) « *aux Français* » qu'elle aurait blessés. Les non-Français, circulez, y a rien à voir !



La nationalité en plus de la race : on ne rit plus que jaune, bien que le spectacle continue.

Voilà, en effet, que Morano est remplacée comme tête de liste pour les prochaines élections par l'inénarrable Valérie Debord, dont les sorties aux relents nauséabonds ont un temps fait les choux gras de la presse (***) . Valérie est la petite nièce de Guy Debord, stratège, révolutionnaire, écrivain et cinéaste dont, lucide, elle avouait en 2011 au *Nouvel Obs* (****) « *qu'il l'aurait haïe* ».

Emboîtons le pas du grand-oncle : « *Le spectacle soumet les hommes vivants dans la mesure où l'économie les a totalement soumis. Il n'est rien que l'économie se développant pour elle-même...* »

Morano donnée en spectacle, ce n'est, en effet, rien d'autre que le spectacle de notre soumission à l'ordre économique. Renversons-le et oublisons-la !

Victor K R

(*) Si au moins ça pouvait servir de leçon à tous ceux qui nous rebattent les oreilles avec leur patrie et leur République, de l'autre côté du barnum politicien...

(**) <http://www.leparisien.fr/politique/nadine-morano-sur-tf1-si-des-francais-ont-ete-ete-blesses-je-m-en-excuse-08-10-2015-5167747>

(***) http://www.huffingtonpost.fr/2012/04/28/valerie-rosso-debord-najat-vallaud-belkacem-polemique_n_1461106.html

(****) <http://rue89.nouvelobs.com/2011/05/31/valerie-rosso-debord-lump-qui-monte-par-la-grace-des-vieux-206763>

Bure est un village de moins de 100 âmes, aux confins de la Meuse et de la Haute-Marne. C'est là que l'État-nucléaire a décidé d'enfouir les déchets nucléaires les plus dangereux, à 500 m de profondeur, dès 2025. Le projet est géré par l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs). Il s'appelle Cigéo : « Centre industriel de stockage géologique », ce qui ne veut pas dire grand-chose puisque la dénomination n'indique même pas ce qu'on compte y stocker... Pourquoi ne pas parler de « poubelle nucléaire » ? Au moins, ce serait clair et pas moins sale.

Gérard Longuet, sénateur de la Meuse (Les Républicains), bien connu des services de police, est un malin. Soucieux de promouvoir Bure à tour prix, il a su habilement profiter de l'aubaine de la « loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques », dite loi Macron. L'ancien membre du mouvement d'extrême droite Occident savait que Valls n'avait pas de majorité pour voter cette loi et qu'il serait obligé d'engager la responsabilité de son gouvernement (art. 49-3 de la constitution) : cela permet à la loi d'être validée sans vote, sauf si une motion de censure est majoritaire. Ainsi, il suffisait à Longuet de faire accepter son amendement par le gouvernement pour que celui-ci fût inscrit dans la loi et passe en beauté. Le sénateur n'ignorait pas non plus que cela arrangeait les affaires des socialistes, favorables à Bure en général, mais gênés aux entournures par leurs alliés écologistes. Bref, il s'agissait de faire passer un amendement crapuleux dans une loi scélérat.

Longuet avait attendu patiemment le 18 avril 2015, un samedi matin, à 5 heures, pour faire voter en priorité un amendement sur Cigéo. **Dix minutes chrono pour débattre d'un sujet qui aura un impact sur un territoire et ses habitant-e-s pendant des siècles !**

L'amendement porte sur différents points modifiant la loi de 2006, pour accélérer l'installation de la poubelle nucléaire à Bure. Ainsi, donne-t-il **une définition de la « réversibilité »**, ce qui lève cette hypothèque sur le projet puisque la loi oblige qu'un débat parlementaire ait lieu à ce sujet : « *La réversibilité est la capacité, pour les générations successives, à revenir sur des décisions prises lors de la mise en œuvre progressive d'un système de stockage. La réversibilité permet de garantir la possibilité de récupérer des colis de déchets déjà stockés pendant une période donnée et d'adapter l'installation initialement conçue en fonction de choix futurs.* » On ne saurait faire plus tautologique. Le texte de Longuet reste muet sur les conditions techniques et juridiques qui permettraient effectivement de récupérer les ordures entreposées pour une période de cent ans, au moins, avant le scellement définitif des fûts...

Par ailleurs, l'amendement Longuet repousse de 2015 à 2017, l'échéance à laquelle l'Andra doit produire les documents nécessaires à la « demande d'autorisation de création ».

Enfin, « *l'exploitation du centre débute par une phase industrielle pilote permettant de conforter le caractère réversible* ». Si l'on veut prouver que c'est réversible, il suffira d'amender la définition qui en est faite.

En première comme en deuxième lecture, l'amendement a été voté par le Sénat, mais rejeté par l'Assemblée nationale, lors de la navette parlementaire (Emmanuel Macron en avait fait la promesse aux écologistes).

Pourtant, au matin du 9 juillet, l'amendement Longuet est repris mot pour mot et défendu par le président (PS) de la commission spéciale de l'Assemblée nationale, François Brottes. « *Le débat sur Cigéo dure depuis longtemps et cet amendement ne vient pas à la dernière minute puisqu'il a été repris du Sénat* », s'est-il défendu.

Plus tard, à l'heure de la sieste, dans son petit costume étriqué et ceintré, Manuel Valls a engagé la responsabilité de son gouvernement devant une trentaine de députés. La motion de censure a été rejetée.

Mais, le Conseil constitutionnel a flairé le « cavalier législatif » (article qui n'a rien à voir avec l'objet de la loi en question) et a censuré l'amendement oecuménique Longuet / Brottes.

Comme un fanfaron de la politique, sans doute vexé que le Conseil constitutionnel l'ai surpris avec ses copains du PS – frondeurs ou pas – les doigts plongés dans le pot de confiture, Jean-Yves Le Déaut a cru bon d'annoncer dans les colonnes de

L'Usine nouvelle (10 août 2015) son intention de déposer dès l'automne un nouveau projet de loi sur les conditions de stockage souterrain des déchets nucléaires. Pourquoi ne pas attendre que Valls utilise le 49-3 une nouvelle fois ?

Dans cette interview, le député de Meurthe-et-Moselle explique en substance que la censure du Conseil constitutionnel portait sur la forme et non sur le fond : le gouvernement n'avait pas prévu d'aborder Cigéo dans la loi Macron... Au contraire, cette loi fourre-tout contient un grand nombre de dispositions auxquelles le libéral ministre n'avait pas pensé, débordé qu'il fut par sa droite. Les juges suprêmes ont tout simplement censuré l'amendement parce qu'il était hors sujet. La démonstration faite par Le Déaut pour rattacher le dossier Cigéo à la loi « sur la croissance et l'activité » est un modèle de coq à l'âne : « *Aujourd'hui, Areva présente des pertes et se trouve en difficulté. Si on ne montre pas la volonté de gérer les déchets, c'est la filière nucléaire entière qui ne*



je serai la poubelle

sera pas stable. Cigéo est donc lié à la croissance et l'activité de cette filière. »

Ancien professeur de biologie moléculaire, Le Déautus Détritus se fait passer pour un scientifique tout terrain. Il a été élu président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST). **Nucléaire, OGM... tout ce qui est dangereux et polluant lui sied.** D'où tient-il donc cette attirance pour le cradingue ? C'est un mystère épistémologique. Nonobstant, si ça se trouve, il mange bio...

Quand on lui rétorque que l'ajout de l'amendement Longuet le matin même de l'adoption de la loi Macron pouvait apparaître comme un coup de force, Le Déaut ne se démonte pas : « *Le texte initial défendu par Gérard Longuet a été débattu à toutes les étapes, à l'Assemblée comme au Sénat.* » Dans un contexte où la loi est validée à l'aide du 49-3, on peut discuter de tout, à la fin, le gouvernement décide de ce qu'il veut y mettre, en pratiquant un chantage à la censure, si les député-e-s ne votent pas le doigt sur la couture de leur uniforme de godillot-te-s.

Il revendique aussi la possibilité d'une expérimentation « *sur la récupérabilité* » des déchets. Il souhaite que le débat s'ouvre « *sur la base d'un dossier de présentation* » après qu'on aura mis en place une alvéole expérimentale : le tout sera joué avec une opération de communication (le dossier de présentation) et le fait accompli (l'alvéole expérimentale). **Il propose aux nucléocrates d'appliquer la tactique du pied dans la porte, en commençant petit et modeste (c'est expérimental !) pour mieux imposer leur choix initial (maintenant qu'on a commencé... on ne peut que continuer !).**

Il trouve que le débat a assez duré, depuis 1991 (la loi Bataille). « *Le principe de l'enfouissement a obtenu le soutien des conseils généraux et l'aval du Parlement. Sur des sujets comme ceux-là, après 25 ans de débat, il faut trancher. Il serait coupable et inacceptable de ne rien faire. La loi de 2006 prévoyait que l'Andra présente son dossier en 2015 et sa demande d'autorisation de création (DAC) en 2017. Or, compte tenu des manœuvres de retardement, elle ne disposera pas de la maîtrise foncière nécessaire à cette échéance. Sans modification législative, elle ne sera pas en mesure de présenter les documents nécessaires au dépôt de la DAC.* »

Pour finir, son interview s'achève par une tentative de démontrer que « *le lobby nucléaire a donc tout intérêt à ce que l'on ne décide pas tout de suite entre l'entreposage des déchets en surface et une solution définitive* » : **selon la Cour des comptes, le coût de l'enfouissement coûterait entre 13 et 35 milliards d'euros, tandis que « l'aide économique » versée chaque année aux territoires concernés (la Haute-Marne et la Meuse) ne représente que 100 millions d'euros !** Ces sommes sont versées pour faire passer la pilule et acheter les consciences. Au passage, en mentionnant que l'enfouissement est une « *solution définitive* », le phosphorescent député admet que la question de la « *réversibilité* » n'est qu'une façon d'amuser la galerie.

Avec quelques amis triés sur le volet, nous nous sommes dit

que Le Déaut apprécierait qu'on lui livrât quelques « colis » nucléaires, afin de tester lui-même la réversibilité. Le 3 octobre, nous nous sommes rendus à Pont-à-Mousson, 21, place Duroc, devant sa permanence. Il n'y était pas. Tout sourire et sans violence, nous avons déposé ces « cadeaux », revêtus de quelques explications pour les passants qui passent. Plusieurs ont été interloqués par la rapidité de l'action, amusés aussi par la bonne humeur énergique et la drôlerie contagieuse. Quelques-uns nous ont fait part de leur soutien (« *c'est bien ce que vous faites !* »). Aucun pour nous demander sa part de la poubelle nucléaire. Tiens, tiens...



Nous avions convoqué la presse, histoire d'immortaliser notre valeureuse action. La lecture de l'article de *L'Est républicain*, paru le lendemain (4 octobre 2015) sous la signature d'Emmanuel Vaccaro, nous a plongés dans une certaine perplexité. Il n'a pas compris grand-chose à la chronologie des événements parlementaires et au rôle joué par Le Déaut, mélangeant faits et dates – le tout lui avait pourtant été décrit et répété, point par point, méthodiquement, avec quelques références bibliographiques en sus. **Selon ce rigoureux journaliste, les déchets déposés par nous étaient « flanqués d'autocollants nucléaires » !**

Le localier s'est plu à consoler le député du coin, en train de vitupérer contre « *des antidémocrates, des pieds nickelés* ». Sûr que Le Déaut a des leçons de démocratie à vendre, avec un 49-3 pointé sur la tempe. « *“Je n'ai jamais refusé la discussion”, jure l'édile. Vingt-cinq ans déjà, que cet ancien universitaire suit le dossier de Bure. Or, il y a des déchets que l'on laisse au pied des centrales. Ce n'est pas responsable. Il y a plus de risques à les disséminer qu'à les stocker au même endroit. C'est d'ailleurs ce qui a causé les radiations de Fukushima, ce stockage des déchets au pied de la centrale.* » Quand il parle de nucléaire, Le Déaut est aussi calé que le géochimiste Claude Allègre épiloguant sur le climat qui change... Le grand homme aura en tout cas bénéficié de l'avantage prestigieux que deux flics soient placés en faction devant sa permanence, durant une partie de l'après-midi du 3.

Quant au journaliste, il conclura son *papier* en qualifiant notre intervention de « *non-événement* ». **Mais, dites-moi, avions-nous vraiment mérité de passer par cet examen de non-journalisme ?**

Piéro

R

« À bas l'État fasciste en Turquie ! »

L'attentat du 11 octobre à Ankara est le plus meurtrier qu'ait connu la Turquie : plus de 100 morts et 500 blessés. Ce n'est pas un attentat « aveugle ». Il visait très directement une manifestation organisée par les syndicats et partis de gauche, pour la paix, contre la guerre menée par le régime au Kurdistan. Qu'il ait été fomenté par les islamistes intégristes de Daesh ou par les loups gris de l'extrême droite nationaliste turque, cet attentat arrive à point nommé pour le régime d'Erdogan.

En juin dernier, le Parti démocratique des peuples (HDP) a obtenu plus de 10 % aux élections législatives ce qui lui a permis d'entrer au parlement avec 80 député.es. Issu de mouvements pro-kurdes, le HDP s'est élargi à des représentant.es de toutes les populations et minorités de Turquie : Arménien.nes, Kurdes ou Turcs, musulman.es, athées, homosexuel.les... en plaçant en positions éligibles, à parité hommes-femmes, des candidats représentatifs de cette diversité. Deux ans après le mouvement du parc Gezi du printemps 2013, qui avait vu des dizaines de milliers de personnes contester le pouvoir de l'AKP (Parti pour la justice et le développement, islamo-conservateur) avant une répression féroce, le succès du HDP a été le signal d'une revanche.

Le parti d'Erdogan l'a bien interprété ainsi. Au nom de la lutte contre le terrorisme – lutte qui a bon dos pour nombre de dictateurs et pour nombre de « démocrates » –, le gouvernement s'est lancé dans une répression tous azimuts des oppositions. Suite à l'attentat de Suruç du 20 juillet dernier (32 morts, principalement des étudiant.es de gauche qui s'engageaient dans la reconstruction de Kobané, au Kurdistan syrien, endommagée par le siège de Daesh), le gouvernement AKP a initié le bombardement systématique des bases du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan)... et un peu de Daesh. Mais ce sont aussi les arrestations multiples de militants de gauche ou d'élus kurdes, les couvre-feux imposés, la répression violente des manifestations avec très souvent des blessés et parfois des morts.

Avec leur population dispersée entre quatre États (Turquie, Syrie, Iran, Irak), l'influence de partis laïcs et d'inspiration marxiste, les pratiques d'autogestion et l'égalité revendiquée entre hommes et femmes, les Kurdes

représentent une épine dans le pied pour tous les dictateurs de la région. Le fait qu'ils tiennent les premières lignes dans la lutte militaire contre Daesh est évidemment secondaire pour Erdogan comme pour Assad en Syrie. Quand une partie des militants kurde ont organisé leur convergence avec la gauche turque au sein du HDP au point de le priver de majorité absolue au parlement, Erdogan a vu rouge. Depuis, il se lâche, d'autant plus aisément qu'en bon relais de la guerre antiterroriste il dispose de l'appui indéfectible de l'OTAN, de l'Europe, et en particulier de la France.

L'attentat d'Ankara arrive à point nommé alors que de nouvelles élections législatives doivent avoir lieu le 1^{er} novembre : ce sera quelque chose comme « Erdogan

ou le chaos ». En France comme ailleurs en Europe, où vivent de nombreux travailleurs turcs et kurdes, des rassemblements de protestation ont eu lieu le jour même et le lendemain de l'attentat. Les manifestants ont systématiquement mis en cause la responsabilité d'Erdogan et de l'AKP : si ce n'est leur responsabilité directe, le fait qu'ils laissent faire et entretiennent un climat favorisant ces attentats. La complicité de Hollande avec le régime d'Erdogan en est d'autant plus révoltante. Notre responsabilité est bien ici d'affirmer et réaffirmer en chaque occasion que la solidarité internationale entre les peuples est non négociable et que les dictateurs et les « démocrates » qui les soutiennent... méritent la lanterne.

Ezriel M.

R



250 personnes se sont rassemblées dimanche 11 octobre à Nancy pour rendre hommage aux victimes de l'attentat d'Ankara.

Gentilly : Patients pas clients, soignants pas mendiants !

Rien n'interdit à une sommité médicale de savoir compter. C'est même conseillé pour vérifier qu'une compresse ou un bistouri n'a pas été oublié dans les entrailles d'un patient. S'il ne faut pas généraliser, le mandarin d'hier qui régnait sur une clinique ou un grand service hospitalier est devenu aujourd'hui un redoutable banquier d'affaires. Exit le service public qui finance encore les études du plus modeste généraliste au plus grand chirurgien. Pour leurs clients, qui n'ont pas souvent le choix d'hospitalisation, aux oubliettes l'esprit de la sécu d'Amboise Croizat : « *chacun donne selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins !* » Pour la gestion de leurs intérêts, ces califats de la santé s'entourent d'experts de la gestion et de la finance chargés le plus souvent de s'occuper du personnel, du recouvrement des factures souvent majorées des dépassements d'honoraires, de l'immobilier et des investisseurs de tous poils et de tous pays. Il n'en n'est pas autrement sur le pôle Gentilly, où sont regroupés les plus grosses cliniques privées du département voire de la région.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, le propriétaire actuel de la polyclinique et le 2^e groupe d'hospitalisation privée en France avec 40 établissements, le groupe Vitalia, créé en avril 2006, s'engage dans une fusion-acquisition avec le groupe Vedici, créé en juillet 2001 et qui compte aujourd'hui 35 établissements. Cette fusion est à la santé privée ce que le remembrement est à l'agriculture : ou tu grossis, ou t'es mort ! Cet appétit gargantuesque s'arrêtera-t-il un jour ? Certainement pas avant d'avoir englouti l'hospitalisation publique et anéanti la Sécurité sociale !

Cette fusion ne devrait en principe et dans un premier temps rien changer dans le fonctionnement de l'établissement au dire des dirigeants actuels. Les syndicats, ces oiseaux de mauvais augure et nouveaux déchireurs de chemises, pensent le contraire. Ils dénoncent depuis longtemps les non-remplacements de personnel absent, l'externalisation des fiches de paie, l'augmentation des tarifs pour contrebalancer la réduction des séjours demandée par la Sécu, les mutualisations et les réorganisations successives, les plannings imposés, les salaires de misère

(ex : une infirmière diplômée avec 15 ans d'ancienneté gagne 1 300 euros net !) Il est probable que l'avenir leur donnera raison. Dans l'esprit marchand actuel, ces nouveaux ayatollahs de

la santé n'attendent pas demain. Cette fusion-acquisition s'accompagne d'une discrète mais efficace opération financière. Vedici n'achète que le fonds de commerce, soit 350 millions d'euros. C'est la société immobilière Icade qui fait l'acquisition des murs qu'elle louera chèrement à Vedici. Et qui est l'actionnaire principal d'Icade ? Vous avez deviné : Vedici ! Comme l'écrivent ces perfides syndicalistes : « *Cette manœuvre aura pour conséquence l'apparition d'un loyer qui viendra parasiter les bénéfices de Gentilly* » qui étaient quand même de 4 millions d'euros en 2014 ! Cette technique capitaliste justifiera une nécessaire rigueur dans la gestion du personnel tout en préservant ou plutôt en bonifiant les intérêts des mêmes actionnaires !

À l'initiative du syndicat majoritaire Sud-Solidaires, une partie importante du personnel est en grève depuis le 12 octobre. Bravant le froid dès potron-minet des agents de service, des aides-soignantes ou des infirmier(es) se rassemblent devant l'entrée principale pour revendiquer essentiellement une revalorisation de leurs salaires : de 1 050 euros (en dessous du SMIC) à moins de 2 000 euros, en travaillant de nuit et les WE ! Ils s'interrogent également sur ce qu'est devenu l'argent du célèbre CICE. En 2014, la seule polyclinique de Gentilly avait versé 670 000 euros d'impôts. Le CICE a permis d'en recouvrir 550 000 ! Qu'est devenu ce fric ? Combien d'emplois ont été créés ? Le résultat est désespérant : aucun recrutement, aucun retour pour celles et ceux qui bossent tous les jours à nous soigner et permettent à certains de s'enrichir voir se sur-enrichir ! Les petites mains sans lesquelles les éminences médicales ne peuvent rien faire, doivent-elles se résigner à ces quelques mots du docteur Schweitzer : « *Il faut beaucoup de désespoir pour faire naître un peu d'espérance* » ? Gageons que cette lutte déterminée évitera le désespoir, fera économiser du temps et gagnera une légitime justice sociale !

Léon de Riel.

R

Dernière minute

Alors que nous bouclons le journal avant de le soumettre aux rotatives (classe, non ?) nous apprenons la fin du conflit ce jeudi 15 octobre à 19 h, après 4 jours de piquet de grève dans le froid, mouvement suivi par une centaine de grévistes sur les 560 salariés. Les militants syndicaux titrent leur dernier tract : c'est une « fin de conflit pour un début de justice sociale » ! Ils ont été mandatés pour signer le protocole de fin de grève à l'unanimité du personnel réuni en assemblée générale. S'ils n'ont pas gagné sur toutes leurs revendications, ils ont obtenu des avancées significatives comme des garanties sur les primes et l'intéressement pour les années à venir, le retrait des nouveaux horaires qui leurs avaient été imposés, un réaménagement de l'organisation du travail avec l'aide d'un cabinet indépendant choisi par eux, le versement d'une prime de 80 euros à partir de novembre et enfin et la reprise des négociations annuelles obligatoires (NAO) dès le lendemain, la direction se refusant à négocier avec les seuls grévistes. La détermination de ces mobilisés a permis également de dénoncer leurs conditions de travail dégradées et de clarifier leur exigence de respect pour les salariés comme pour les patients. Certains demandent un mouvement national de toutes les cliniques privées pour une revalorisation salariale digne et reconnaissante de leur charge de travail et de leur responsabilité. En cette période d'austérité et de reculs sociaux, le tract se conclut par quelques mots d'optimisme à semer en abondance dans le monde du travail : « Les efforts de chacun dans une action collective finissent toujours par payer pour l'ensemble du personnel ! »



Ciné-débat mercredi 21/10 20 h
Centre Culturel André Malraux
(rue de Parme, Vandœuvre-lès-Nancy)
Organisé par Forum Les Débats et Le Nouveau Jour

FILM - Opération Correa, épisode 1 : Les Ânes ont soifs
 Dirigé depuis 2007 par le président de gauche Rafael Correa, l'Équateur propose des solutions originales face à la crise économique, sociale et environnementale. L'alternative qui se joue en Équateur, boudée par les médias en France, est-elle un simple mirage ou un modèle susceptible d'allumer quelques flammèches à notre horizon ? Ce premier volet consacré au traitement médiatique de cette politique non orthodoxe sera suivi par trois ou quatre épisodes.

COURT-METRAGE - On a mal à la dette
 Les politiques d'austérité et les coupes budgétaires sont-elles les seules solutions pour réduire la dette ?

DISCUSSION avec le réalisateur et documentariste Pierre Carles. Ses sujets de prédilection : la critique des médias et la remise en cause du salariat, l'histoire des mouvements de lutte armée.



Cercles de silence

Pont à Mousson samedi 14/11/2015 Place Duroc à 10 h 30	Nancy samedi 31/10/2015 et 28/11/2015 Place Stanislas à 15 h
---	---

Zone de gratuité
La CRISE le 25/10
de 15 h à 18 h
au CCAN
(rue Mon Désert Nancy)

Concert de la chorale
des Sans Nom
le 11/11 à 11 h 11
à Nancy

Meeting intersyndical.
Le 19/11 à 18 h
Salle Raugraff (sous réserve)

Tous uni.e.s contre les extrêmes droites, le racisme et les discriminations
14 novembre 2015 à Verdun.

Manifestation
 Départ 14 h place de Londres.
Rassemblement, stands, ateliers et concerts
 De 15 h 30 à 19 h 00 au monument de la victoire

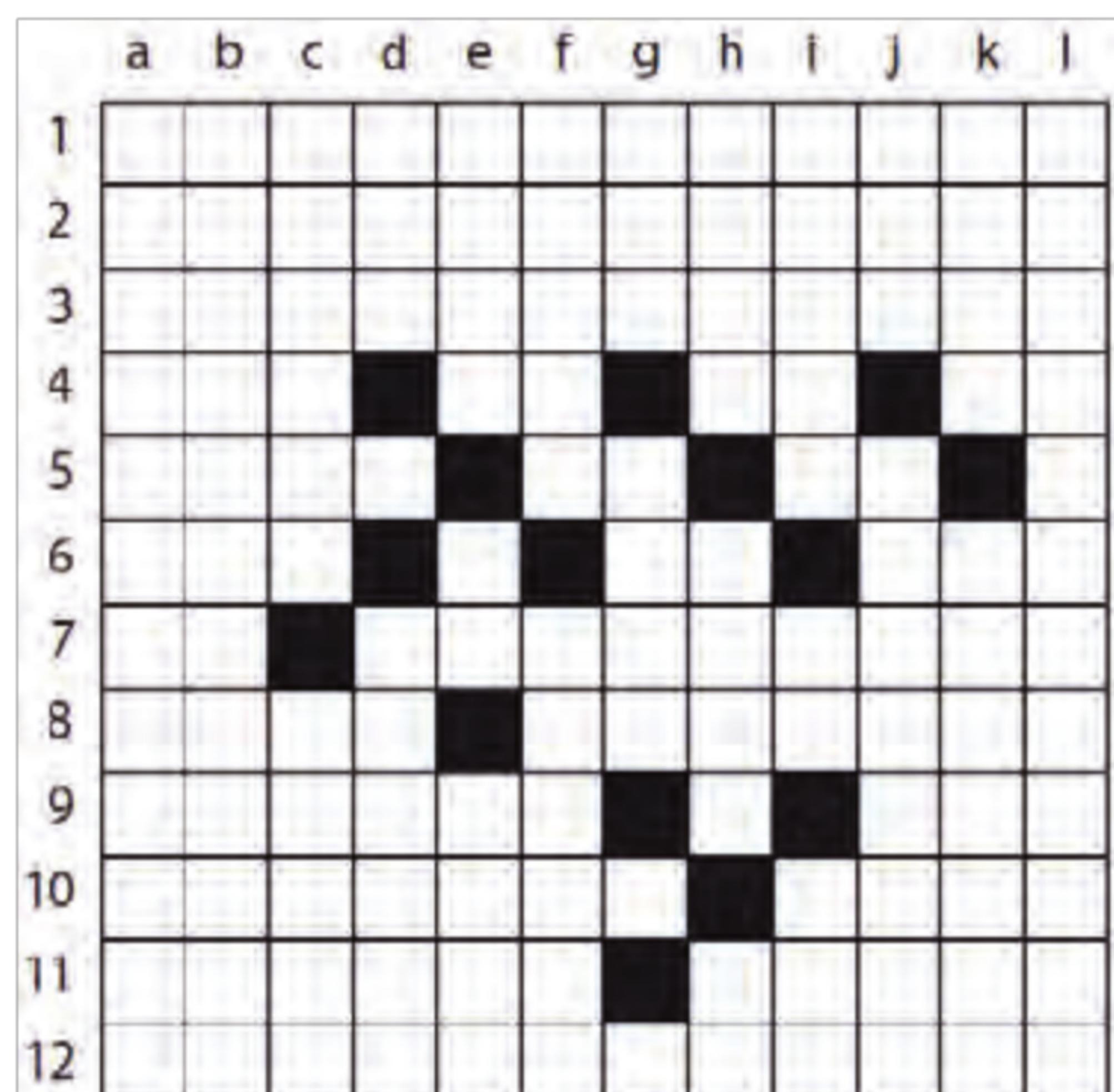
Les Mots croisés de Jiji

Horizontalement

- 1 - Elle a été mise en Lumières par un Mirabeau.
- 2 - Pas sulfuriste.
- 3 - Élargissements.
- 4 - Bientôt d'or ? Dixième rune. Connaissance. Collant.
- 5 - Incontrôlable si fou. Dans. Coule aux Pays-Bas.
- 6 - Aliboron ou Balthazar, par exemple. Bon dormeur. Frisson de comics.
- 7 - Le fond de l'âme. Offenserai.
- 8 - Bus des Simpson. Pressage.
- 9 - Se « sureaute » ? Tintin.
- 10 - Obscurité. Sel
- 11 - Gonfle. Assemblée polonaise.
- 12 - À ne pas mélanger avec les serviettes.

Verticalement

- a - Protégée.
- b - Perceptions.
- c - Énervé d'aujourd'hui. Sacs de chambre.
- d - Réservoir d'eau noire. Non clarifié.
- e - Fera du sur place à Nancy. On plus personnel à la troisième place. Chef de Tribu.
- f - Ca a chauffé pour ce fondu. Une cheftaine touloise n'a pas attendu de l'être pour être décérébrée.
- g - Abréviation avunculaire. Agence de haut vol.
- h - Parfum de sucette. Sorti. À la table, il pointe sa face.
- i - Pompeuse. En matière. Ressemblance.
- j - Langue africaine. Secouer.
- k - Retranchée. Lutte contre l'affadissement.
- l - Séparatrices.



a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l

Solutions numéro précédent